



**Procès-verbal  
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz  
du 28 juin 2016**

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)  
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz  
Scrutateurs : M. Steve Rime (pour la partie de gauche)  
M. François Morard (pour la partie de droite y compris la table du Conseil)  
Présents : 7 Conseillers communaux  
38 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)  
1 Personne externe à la Commune (sans droit de vote)  
Soit un total de 39 participants  
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont  
Excusé(e)s : 10 personnes

---

**Tractanda :**

1. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales, période législative 2016-2021
  2. Délégations de compétence au Conseil communal (10 LCo) :
    - Transactions mobilières et immobilières, constitution de droits réels limités pour un montant maximal annuel de CHF 50'000.00
    - Dépenses annuelles extraordinaires d'investissement de CHF 40'000.00
  3. Investissement complémentaire et rapport de la Commission financière, décision spéciale sur :
    - Rénovation des places des cours d'écoles de Gumefens et de Le Bry CHF 65'000.00
  4. Nomination des commissions par l'Assemblée communale :
    - Commission financière
    - Commission de l'urbanisme et de l'énergie
    - Commission de naturalisation
    - Commission de l'Accueil extrascolaire
  5. Approbation des nouveaux tarifs de l'accueil extrascolaire
  6. Divers
- 

A 20h05, **M. le Président** ouvre l'Assemblée communale.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 24 du 17 juin 2016, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 10 personnes excusées sont citées. Les scrutateurs sont nommés, il s'agit de M. Steve Rime pour la partie de gauche et François Morard pour la partie de droite.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée sur un écran, ce document fait partie intégrante du présent PV. **M. le Président** demande s'il y a des remarques ou des questions quant à l'ordre du jour. Celui-ci n'en suscitant aucune, **il est approuvé tel quel.**

---

### Point 1

#### **Décision relative au mode de convocation des assemblées communales, période législative 2016-2021**

**M. le Président** commence par lire l'art. 12 de la loi sur les communes Lco, qui dit que « l'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales, si c'est par convocation individuelle ou circulaire tous-ménages. Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature ». **M. le Président** propose, au nom du Conseil communal, de maintenir la convocation par tout-ménage et demande à l'assemblée de se prononcer par mains levées.

**Résultat du vote : la convocation en tout-ménage est acceptée à l'unanimité**

### Point 2

#### **Délégations de compétence au Conseil communal (10 LCo) :**

- **Transactions mobilières et immobilières, constitution de droits réels limités pour un montant maximal annuel de** **CHF 50'000.00**

**M. le Président** explique que le motif de cette compétence existait surtout, par exemple, pour des cas liés aux routes. Il demande si la Commission financière veut se prononcer à ce sujet. **M. Pierre Broye** dit que d'un point de vue formel il ne s'agit pas d'un besoin, mais qu'il est nécessaire que le Conseil communal puisse avoir cette possibilité afin de pouvoir avancer dans un dossier sans devoir attendre une assemblée communale.

Le point est passé au vote.

**La délégation de compétence de CHF 50'000.00 est acceptée à l'unanimité**

- **Dépenses annuelles extraordinaires d'investissement de** **CHF 40'000.00**

**M. le Président** informe que jusqu'à présent, cette compétence était de CHF 20'000.00, et qu'elle a été utilisée entre autre pour acheter une lame à neige et une autre fois un véhicule pour l'édilité. Augmenter le montant permet une meilleure marge de manœuvre.

Le point est passé au vote.

**La délégation de compétence de CHF 40'000.00 est acceptée à l'unanimité**

### Point 3

#### **Investissement complémentaire et rapport de la Commission financière, décision spéciale sur :**

- **Rénovation des places des cours d'écoles de Gumefens et de Le Bry** **CHF 65'000.00**

Dans le montant sont prévus quelques aménagements pour l'école d'Avry également. La présentation à l'écran affiche des photos de l'état actuel qui sont commentées par **M. Olivier Oberson**. Pour Gumefens, il faut refaire le chemin d'accès autour de l'école, il y a des problèmes d'eau stagnante et le gazon doit être re-nivelé. La place du toboggan est dangereuse au niveau de la réception. Pour les jeux, ils ont déjà quelques années et devraient être conformes avec les normes de sécurité. Un sol en tartan sera posé à la place des copeaux. Pour l'école du Bry, il y a un problème avec la tyrolienne et son accès, elle sera probablement enlevée. Le départ du toboggan sera refait. Pour l'accès à la place de jeu, il y a des copeaux partout et il faudra trouver une solution pour les maintenir là où ils doivent. Pour l'école d'Avry, le crépi de la façade commence à se décrocher et on voit qu'il y a de la boue partout. Problème également avec les copeaux.

**M. le Président** précise qu'un montant global est demandé pour que les travaux puissent être faits durant les vacances scolaires. Certains de ces travaux seront réalisés par l'édilité, d'autres par la Corporation forestière, le pavage et goudronnage par une entreprise spécialisée.

**M. Pierre Broye** dit que ces travaux ne figurent pas dans le plan financier, mais que cela a été constaté et décidé avec le nouveau Conseil communal. La calculation est basée sur des offres reçues. Au niveau financier, ces frais peuvent être absorbés par les fonds dont dispose la Commune. La Commission financière donne un préavis favorable à cet investissement.

Comme il n'y a pas de question ou remarque, l'investissement complémentaire est passé au vote.

**Résultat du vote : L'investissement complémentaire est accepté à l'unanimité.**

#### **Point 4**

##### ***Nomination des commissions par l'Assemblée communale :***

###### ***- Commission financière***

**M. le Président** cite les membres de la Commission financière actuelle. M. Pierre Broye, M. Jean-Claude Wyss et Mme Antoinette Bernet. MM. John Lehmann et Georges Clément se retirent. Deux remplaçants sont proposés, il s'agit de M. François Barras et M. Gaël Ropraz. Le Conseil communal propose de maintenir la Commission financière à 5 membres.

**M. Marcel Schmutz** intervient et propose M. Richard Fragnière comme membre de la Commission. M. le Président répond que par délégation M. Fragnière ne peut pas être nommé, il devrait être présent pour qu'on puisse lui demander son avis, alors qu'il ne s'est pas annoncé comme candidat. On ne peut donc pas retenir cette candidature.

**M. le Président** rappelle que la loi prévoit que si les membres de la Commission sont au nombre exact, ils sont élus tacitement. Il demande aux nouveaux de se présenter brièvement.

**M. François Barras** habite Le Bry, il est marié et père de trois enfants. Il est Président de la Paroisse depuis des années et est un ancien membre de la Commission financière de Le Bry, marié 3 enfants.

**M. Gaël Ropraz** habite à Gumefens, il a un brevet de comptable et travaille dans une fiduciaire.

**M. le Président** remercie les membres démissionnaires et propose d'acclamer les nouveaux membres et la Commission financière ainsi formée par des applaudissements.

###### ***- Commission de l'urbanisme et de l'énergie***

**M. le Président** cite les membres de cette commission. MM. Christophe Tornare, Jean-Claude Balmer et Yvan Maillard, Conseillers communaux et MM. Chris Gabriel, Luc Merian, René Bifrare et Nicolas Messerli. M. Messerli se retire et M. Michel Grangier se propose comme membre. Le nombre exact étant atteint, les membres sont élus tacitement.

**M. Michel Grangier** se présente, il habite Gumefens et a déjà fonctionné comme membre de la Commission de naturalisation durant deux législatures.

**M. le Président** propose d'acclamer par des applaudissements cette Commission et adresse ses remerciements à M. Nicolas Messerli.

###### ***- Commission de naturalisation***

**M. le Président** cite les membres de la Commission de naturalisation. MM. François Kilchoer et Jacques Brouwer qui se représentent et les membres qui se retirent, soit Mme Valérie Progin et MM. Gérard Bernet et Michel Grangier.

**M. le Président** explique ce qu'est cette commission composée de 5 membres. C'est elle qui auditionne les personnes qui souhaitent la naturalisation et le droit de cité dans notre Commune.

**M. Pierre-Alain Tercier** et **Mme Annick Morard** se proposent. Comme il reste une place vacante, M. le Président propose qu'une délégation de compétence soit donnée au Conseil communal pour trouver un 5<sup>ème</sup> candidat et demande aux nouveaux membres de se présenter.

**M. Pierre-Alain Tercier** habite Le Bry, il travaille avec des handicapés et pour lui être membre de cette Commission est un premier pas pour entrer dans la vie de la Commune.

**Mme Annick Morard** habite Gumefens et est l'épouse de M. Pierre Justin Morard, Conseiller communal. Elle se réjouit d'entrer dans cette Commission.

La nouvelle Commission est validée par des applaudissements et les membres sortants sont remerciés.

La délégation de compétence pour que le Conseil communal puisse trouver le candidat manquant est passé au vote.

**Résultat du vote : La délégation de compétence est acceptée à l'unanimité.**

- **Commission de l'Accueil extrascolaire**

**M. le Président** informe que cette Commission n'est pas obligatoire, mais souhaitée. Les membres sont M. Steve Oklé, responsable de l'AES, Mme Marie-Claire Fragnière, Mme Franciane Progin et M. Pierre Morard, Conseiller communal. Comme il n'y a pas d'autre candidature. Ils sont acclamés par des applaudissements.

**M. le Président** rappelle qu'il n'y a plus de Commission scolaire mais qu'un Conseil de parents devra être créé. Le règlement scolaire communal sera également modifié.

---

**Point 5**

**Approbation des nouveaux tarifs de l'accueil extrascolaire**

**M. Pierre Morard** prend la parole et donne lecture du tableau des horaires actuels de l'accueil et ceux qui seront possibles selon le nombre d'inscription. Quant aux tarifs ils n'ont pas été modifiés, mais complétés en cas d'ouverture supplémentaire. Les élèves qui sont à l'école enfantine bénéficient d'une subvention versée par l'Etat.

**M. Marcel Schmutz** demande le nombre d'enfant suffisant pour l'ouverture d'une tranche supplémentaire. M. Pierre Morard répond que ce nombre n'a pas encore été fixé, que l'on attend la fin des inscriptions pour prendre la décision.

**M. Pierre Broye** demande quelle est la charge pour une famille dans la catégorie A et dans la catégorie F pour comparaison. M. Morard répond qu'il n'a pas ce calcul en tête et qu'il devrait l'établir sur la base d'un exemple.

**M. Chris Gabriel** dit qu'il a trois enfants qui pourraient aller à l'accueil, mais que dans sa situation il a meilleur temps de les laisser chez une maman de jour, car au niveau du tarif l'AES lui revient plus cher. C'est le coût du repas qui a fait pencher la balance. M. Gabriel dit qu'il est pour l'accueil, mais qu'avec trois enfants il faut tout calculer et tant qu'il a le choix, il pense à son porte-monnaie. La différence aussi entre l'accueil et les mamans de jour, c'est que les tarifs de l'accueil sont calculés par forfait selon la tranche horaire alors que les mamans de jour sont à l'heure, ce qui peut faire une différence si on finit par exemple à 17h15.

**M. le Président** précise que les familles aux grands revenus ne paient que le coût effectif et pas plus, ce sont les autres familles qui ont un rabais.

**M. Steve Rime** demande comment font les parents qui inscrivent les enfants à certains horaires et qu'après ces horaires n'ouvrent pas. M. le Président répond que début juillet on va contacter les parents si cette situation se présente. Il est possible qu'on ouvre une tranche déficitaire qui sera compensée par une autre tranche. Il est donc difficile de fixer les horaires à l'avance.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver les tarifs par un levée de main.

**Résultat du vote : Les tarifs de l'AES sont acceptés à la majorité avec une abstention**

---

**Point 6**

**Divers**

**M. le Président** interpelle **M. Richard Fragnière** qui est arrivé en cours d'assemblée pour lui dire que sa candidature à la Commission financière n'a pas été validée puisqu'il n'était pas présent. M. Fragnière en prend note.

**M. Jean-Jacques Reynaud** annonce que tous les modules radio pour la lecture à distance des compteurs d'eau doivent être remplacés. Une défectuosité de la pile a été constatée et annoncée par le fournisseur. Cela n'a aucune influence sur le relevé de la consommation, une planification pour le remplacement sera établie.

**M. le Président** informe que nous avons procédé au désherbage avec une nouvelle machine qui fonctionne à l'eau chaude et mousse, donc sans produits nocifs. Par contre cette machine qui était en location a été vandalisée par un ou des inconnus devant l'édilité. Une plainte a été déposée.

**M. Yvan Maillard** parle des décharges sauvages que l'on découvre à divers endroits, des photos qui illustrent ces situations sont affichées à l'écran. Il y a les déchets dus aux activités liées à l'été, pic-nic ou autres, où l'on voit que les gens laissent tout sur place. Il y a aussi une quarantaine de pneus qui ont été découverts au même endroit que septante autres pneus il y a quatre mois en arrière. Il rappelle que tous les déchets végétaux n'ont pas le droit d'être déposés en forêt et n'importe où, mais à la déchetterie. A titre d'information, ces endroits ont été nettoyés à la charge des citoyens, certains endroits ont été barricadés et d'autres sont sous surveillance. Il encourage tout le monde à respecter l'environnement et à faire un effort.

**M. Marc Nicolet** prend la parole au nom du Service forestier et remercie le Conseil communal de vouloir mettre fin à cette pollution. Des plantes invasives sont de plus en plus présentes en forêts, plantes médicinales et d'ornement lesquelles ont un fort caractère pour se régénérer, mais qui sont strictement interdites en forêt. Cela crée un désordre écologique dans l'écosystème forestier, les épicéas étouffent et périssent car ils sont en concurrence avec des plantes comme l'Impatiens de l'Himalaya par exemple. Il y a une invasion d'arbres à papillons qui détruit le sureau rouge. Ces plantes invasives représentent aussi un danger pour les enfants, certains ont eu des brûlures à cause de ces arbres. Le service forestier invite la population à ne plus se débarrasser des plantes d'ornement ou d'appartement en forêt. Il fait remarquer que ce problème est malheureusement le même dans toutes les communes.

**M. le Président** informe que le Conseil communal a pris l'initiative de placer des WC publics mobiles pour la période estivale au bord du lac à Gumefens ainsi que près de la cabane des bûcherons en forêt.

**M. Jean-Jacques Reynaud** informe que le tilleul qui surplombait la table de pic-nic au carrefour d'Avry-devant-Pont a dû être coupé dans l'urgence car des grosses branches pourries tombaient et cela devenait dangereux. Une solution sera trouvée pour remplacer cet arbre. Il ne sera pas remis exactement à la même place.

**M. Richard Fragnière** revient sur la pollution en forêt, il dit qu'il y a un grand nombre de chardon sur la route forestière et qu'il faut les enlever car ils se reproduisent durant 60 ans.

**M. Chris Gabriel** demande s'il est possible en même temps que le nettoyage des rives du lac de contrôler les ruisseaux, car ils mériteraient aussi un nettoyage. M. Yvan Maillard répond que cela avait déjà été fait dans le cadre d'atelier avec les écoles et le triage forestier. Il rappelle que le sentier du lac, les berges et les ruisseaux représentent beaucoup de kilomètres à nettoyer. De plus, cette année le nombre de nettoyeur a été en diminution. Il veut bien faire quelque chose, mais pour ça il demande que les citoyens soient prêts à s'y mettre aussi, car il faut beaucoup du monde.

---

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président clôt l'Assemblée en remerciant les personnes présentes pour leur participation et pour la confiance témoignée durant cette législature et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié. Il souhaite un bon été à tous.

**L'Assemblée est levée à 21h05.**

**Annexe : dossier de présentation des sujets, faisant partie intégrante du présent PV.**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 12 septembre 2016

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare